CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 6 novembre 2023

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15	L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20 heures, le Conseil
- présents	11	Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 27 octobre,
- absents	4	s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses
- votants	11	délibérations sous la présidence de M. PICARD, Maire.

Date de la convocation

25 août 2023

Conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents: M. PICARD, Maire

M. LUCAS, M. DENIS, Mme LAGNEL, M. REBISCHUNG, M. BENET, Mme BECQUART, Mme

VIGER, M. ROUSSEL, M. GOULARD, Mme LETELLIER.

Absents: Mme CHEVALIER, M. CAVE, Mme HORCHOLLE-PINTO, Mme SERANO.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

M. LUCAS est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance au Conseil, qui l'approuve à l'unanimité et demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour : Recrutement des agents recenseurs, travaux de transformation de l'ancienne perception et travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Tarifs municipaux 2024
- 2) Rapport d'activités 2022 du SIAEPA du Crevon
- 3) Rapport d'activités 2022 du SDE 76
- 4) Décision modificative
- 5) Création d'un poste non permanent
- 6) Donation de M. MONART Philippe à la commune
- 7) Recrutement des agents recenseurs
- 8) Travaux de transformation de l'ancienne perception
- 9) Passage en LED des luminaires de style
- 10) Travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public à Houlmesnil 2ème phase
- 11) Urbanisme
- 12) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Tarifs municipaux 2024

Tarif Bibliothèque

Le tarif appliqué actuellement est de 17 € par famille pour l'année. Monsieur le Maire souhaite maintenir ce tarif

pour l'année 2024.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Tarifs location salle des fêtes 2024

Le Maire rappelle les tarifs pratiqués actuellement, et après discussion avec le Conseil, il est décidé de supprimer les tarifs journées.

Le Maire propose donc les tarifs suivants à partir de 2024 :

Blainvillais: Vin d'honneur: 140 €

Week-end: 350 €

Extérieurs: Vin d'honneur: 250 €

Week-end: 560 €

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces tarifs qui seront appliqués pour les réservations de 2024.

Tarifs cimetière 2024

Le Maire propose au Conseil de maintenir les tarifs pour l'année 2024, à savoir :

Concession trentenaire deux places	200 €
Concession trentenaire caveaux pour urnes funéraires	100 €
Concession cinquantenaire deux places	400 €
Concession cinquantenaire caveaux pour urnes funéraires	200€
Columbarium	375€

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'application de ces tarifs en 2024.

Tarifs camions et droit de place 2024

Camions: 60 €

Droits de place : 10 € (marché et camions « Food Truck »)

Le Maire propose de maintenir ces tarifs pour l'année 2024.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs en 2024.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Rapport d'activités 2022 eau et assainissement du SIAEPA du Crevon

Monsieur le Maire précise que chacun a reçu le rapport annuel d'eau et d'assainissement du SIAEPA du Crevon conformément à la loi L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal prend acte du rapport du syndicat d'eau.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Rapport d'activités 2022 du Syndicat Départemental d'Energie

Monsieur le Maire précise que chacun a reçu le rapport annuel du SDE 76 conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal prend acte du rapport du Syndicat Départemental d'Energie.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Décision modificative

Dépense de fonctionnement

7391112 Dégrèvement de taxe d'habitation + 500 € 60632 Fournitures de petit équipement - 500 €

<u>Point n° 5 de l'ordre du jour : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire</u> d'activité Article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et le remplacement d'agent de la cantine et de l'école. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2024, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 15/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des bâtiments communaux et le remplacement d'agent de la cantine et de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique, pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments communaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15/35ème, à compter du 1er janvier 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 397 et indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6413 du budget primitif 2024.

Point n° 6 de l'ordre du jour : Don de Monsieur MONART Philippe à la commune

Le Maire informe le Conseil que Monsieur MONART Philippe a fait don à la commune d'un tableau de BENN et de documentations sur BENN et Gaston CHAISSAC afin d'enrichir les collections déjà présentes au Moulin Pican. Ce don est fait à la commune de Blainville-Crevon qui en détient la propriété inaliénable, en vue d'en confier la gestion à l'Association « la Sirène »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce don de Monsieur MONART Philippe qui sera confié pour gestion à l'association « la Sirène », et l'en remercie vivement.

<u>Point n° 7 de l'ordre du jour : Nomination du coordonnateur et de l'équipe communale de l'enquête</u> de recensement et fixant la rémunération des agents enquêteurs

Le Maire de Blainville-Crevon rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2024 les

opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération ou les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner M. FABOUX François-Xavier, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

Mme ARANTES Angéline, comme adjoint au coordonnateur,

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

- De fixer à trois le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.
- De recruter des vacataires
- De fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à :
 - > 1.75 € par habitant
 - > 1.20 € par feuille de logement

Le Maire informe le Conseil que Mme SENECAL Catherine, Mme CARPENTIER Ingrid et Mme ARANTES Angéline ont été désignées comme agents recenseurs.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Travaux de transformation de l'ancienne Perception

M. le Maire rappelle au Conseil, que la Perception a fermé depuis septembre 2022 et que ces locaux appartenant à la commune sont vacants.

M. le Maire informe le Conseil, que trois professionnelles de santé (une psychologue, une sage-femme et une psychomotricienne) souhaitent louer ces locaux pour leurs activités respectives dès que possible.

Ces nouveaux services viendraient renforcer le pôle médical déjà existant et contribueraient au maintien de l'attractivité de la commune.

Ces locaux nécessitent des travaux de réaménagements et des devis ont été demandés à des entreprises pour les postes suivants :

Travaux de menuiserie intérieure : 9 494.75 € HT
Travaux de maçonnerie et carrelage : 3 318.00 € HT
Travaux de plomberie : 2 861.19 € HT
Travaux d'électricité : 4 000.73 € HT

M. le Maire précise que ces travaux seront financés en fonctionnement sur le budget 2023 et qu'une demande de subvention sera déposée aux services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, valide ces travaux et autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département.

Point n° 9 de l'ordre du jour : Passage en LED des luminaires de style

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2022-0-76100-M5833 et désigné "Passage en LED des luminaires de style" dont le montant prévisionnel s'élève à 192 480.00 € T.T.C. et pour leguel la commune participera à hauteur de 73 575.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 73 575.00 € T.T.C.
 - de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

<u>Point n° 10 de l'ordre du jour : Travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public route d'Houlmesnil</u> (Phase 2)

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2018-0-76100-M1699 et désigné "Route d'Houlmesnil (Phase 2)" dont le montant prévisionnel s'élève à 424 692.00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 149 392.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 149 392.00 € T.T.C.
 - de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Point n° 11 de l'ordre du jour : Urbanisme

CUb GERVAIS : Route de la Vieux-Rue : détachement de deux parcelles de terrain à bâtir.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable et demande à M. GERVAIS de se conformer au CU opérationnel obtenu en 2022 pour le détachement d'une seule parcelle de terrain à bâtir.

➤ CUb COMMIN/DESTRUEL : Rue des Pommiers : détachement d'une parcelle de terrain à bâtir.

Le Conseil Municipal (10 pour et 1 contre) donne un avis favorable pour ce projet.

➤ PC LEVASSEUR : Rue du Beau Soleil : Agrandissement d'une maison individuelle.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cet agrandissement.

➤ DP PARRET : impasse du Boulevard : pose de panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ces travaux.

Point n° 7 de l'ordre du jour : Affaires courantes

Le Maire fait part au conseil des informations suivantes :

- ✓ Une décision sur la réparation de la cheminée du Presbytère doit être prise. Le Conseil Municipal valide les travaux de réparation.
- ✓ Une réflexion doit être menée sur le porche de l'église qui subit des dégradations avec le temps.
- ✓ Une messe par mois aura lieu le dimanche à la Collégiale de Blainville.
- ✓ Un état des lieux des arbres de la place de la Mairie doit être effectué, afin de savoir si certains arbres ne doivent pas être coupés.
- ✓ Le doyen de la commune, Monsieur TALBAUT est décédé.
- ✓ Les manifestations suivantes ont eu lieu en septembre et octobre sur la commune :
- Fête de la Saint Michel le 23 septembre 2023
- Exposition de peinture du 29 septembre au 1er octobre 2023
- Foire à tout le 1er octobre 2023
- Vente expo du club des feuilles d'automne le 8 octobre 2023
- Puces des couturières le 15 octobre 2023
- Octobre Rose : Présence du mammobile le 17 octobre 2023 et organisation d'une randonnée solidaire par le comité des fêtes le 21 octobre 2023.
- Changement de présidence de la banque alimentaire ainsi que de l'association des anciens combattants.

M. DENIS fait un point sur l'avancée des travaux route de la Vieux-Rue : l'abribus ainsi que la signalétique verticale et horizontale seront terminés sur le mois de novembre. Les aménagements de sécurité routière ainsi que l'enrobé final seront réalisés en avril 2024.

M. REBISCHUNG demande à ce que les lignes blanches soient refaites sur la route de Buchy et signale un manque d'eau dans la réserve incendie du Château.

M. ROUSSEL demande l'élagage de certains arbres du hameau du Château et signale la vitesse excessive de certains livreurs.

Pas d'auditeur présent à cette séance

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.